

Conditions de participation

“MYCS Free Furniture Cup”

1. Organisateur
 1. L'organisateur de l'opération promotionnelle “MYCS Free Furniture Cup” est :
Zbożowa 3A
62-025 Kostrzyn, Pologne
représentée par : Piotr Siudak
Numéro de TVA : PL7010447568
Tribunal d'immatriculation : Tribunal de district de Poznań - Stare Miasto
Numéro d'immatriculation : KRS 0000530343
ci-après : “l'Organisateur” ou “MYCS”.
 2. L'Organisateur peut être contacté au sujet de l'opération à l'adresse e-mail suivante : mycsfreefurniturecup@mycs.com
2. En quoi consiste l'opération ?
 1. L'opération “MYCS Free Furniture Cup” consiste à permettre à un client qui passe une commande éligible pendant la durée de l'opération de recevoir un bon d'achat MYCS d'une valeur correspondant aux produits achetés, si l'équipe nationale du pays de livraison du client remporte le championnat du monde de football masculin 2026.
 2. Le message principal de l'opération est le suivant : Obtenez vos meubles gratuitement ! Si votre pays gagne, vous recevez un remboursement complet sous forme de bon d'achat MYCS.
 3. Par “full voucher refund”, il faut entendre le remboursement de la valeur des produits éligibles sous forme de bon d'achat MYCS. Il ne s'agit pas d'un remboursement en espèces, d'un virement bancaire ni d'un remboursement sur le moyen de paiement utilisé lors de l'achat.
 4. Le bon d'achat peut être utilisé uniquement pour l'achat de meubles MYCS disponibles sur les sites MYCS. Le bon d'achat ne peut pas être utilisé pour couvrir les frais de livraison, les frais de montage ou les services supplémentaires.
3. Durée de l'opération
 1. L'opération s'applique aux commandes passées pendant la période suivante : du 05.06.2026 à 00:00 au 09.06.2026 à 23:59:59.
 2. Pour déterminer le moment de la commande, l'heure enregistrée dans le système de vente de MYCS fait foi.
 3. Les commandes passées avant le début ou après la fin de l'opération ne participent pas à l'opération, même si elles ont été payées pendant la durée de l'opération.
4. Pays concernés par l'opération
 1. L'opération concerne les commandes avec livraison dans les pays suivants :
 1. Allemagne : DE
 2. Autriche : AT
 3. Suisse : CH
 4. France : FR
 2. L'attribution du client à un pays dans le cadre de l'opération dépend exclusivement du pays de livraison indiqué dans la commande.
 3. Le client ne choisit pas lui-même le pays qu'il soutient dans le cadre de l'opération.

4. Par exemple : une commande avec livraison en France participe en tant que France, et une commande avec livraison en Allemagne participe en tant qu'Allemagne.
5. Qui peut participer ?
 1. L'opération est ouverte à toute personne physique qui :
 1. a atteint l'âge de 18 ans,
 2. dispose de la pleine capacité juridique,
 3. passe une commande éligible pendant la durée de l'opération,
 4. indique un pays de livraison couvert par l'opération,
 5. remplit les autres conditions du présent règlement.
 2. L'opération s'adresse aux consommateurs effectuant des achats pour leur usage personnel.
 3. MYCS peut exclure une commande de l'opération s'il existe un soupçon raisonnable d'abus, de fourniture de fausses informations, de tentative de contournement du règlement ou d'action contraire à la loi.
6. Produits concernés par l'opération
 1. Tous les produits MYCS disponibles à l'achat sur les sites MYCS pendant la durée de l'opération participent à l'opération.
 2. La valeur du bon d'achat est calculée sur la base de la valeur des produits effectivement payée par le client, après prise en compte de toutes les remises, codes promotionnels et réductions de prix.
 3. Le bon d'achat ne couvre pas les frais de livraison, les frais de montage ni les services supplémentaires.
7. Conditions d'obtention du bon d'achat
 1. Le client recevra un bon d'achat MYCS si toutes les conditions suivantes sont remplies :
 1. la commande a été passée entre le 05.06.2026 et le 09.06.2026,
 2. le pays de livraison est DE, AT, CH ou FR,
 3. la commande a été effectivement payée,
 4. la commande n'a pas été annulée,
 5. la commande n'a pas été retournée,
 6. l'équipe nationale du pays de livraison du client remporte le championnat du monde de football masculin 2026,
 7. le client contacte MYCS afin de recevoir le bon d'achat conformément au point 9 du présent règlement.
 2. L'équipe nationale officiellement annoncée comme vainqueur à l'issue de la finale du tournoi est considérée comme la gagnante du tournoi.
 3. La finale du tournoi est prévue le 19.07.2026. Si la date de la finale est modifiée, les délais liés à la demande de réception du bon d'achat seront calculés à partir de la date effective de la finale.
 4. Si l'équipe nationale du pays de livraison du client ne remporte pas le tournoi, aucun bon d'achat ne sera accordé dans le cadre de cette opération.
8. Valeur et forme du bon d'achat
 1. Le bon d'achat correspond à la valeur des produits éligibles de la commande, effectivement payée par le client après prise en compte des remises, codes promotionnels et réductions de prix.
 2. Le bon d'achat ne couvre pas :
 1. les frais de livraison,
 2. les frais de montage,
 3. les services supplémentaires,
 4. la valeur des produits annulés ou retournés.
 3. Le bon d'achat sera émis dans la devise applicable à la commande ou au pays de livraison, conformément au système de vente de MYCS.
 4. Le bon d'achat n'est pas un remboursement en espèces et ne peut pas être échangé contre de l'argent.

5. Le bon d'achat sera valable pendant 3 mois à compter du jour de son envoi au client.
 6. Le bon d'achat peut être utilisé uniquement pour l'achat de meubles MYCS disponibles sur les sites MYCS.
 7. Le bon d'achat n'est pas cumulable avec d'autres promotions, réductions, codes promotionnels, bons d'achat, baisses de prix ou opérations spéciales disponibles sur les sites MYCS, sauf indication contraire explicite de MYCS.
 8. Le bon d'achat peut être utilisé une seule fois, sauf indication contraire explicite de MYCS dans le message contenant le bon d'achat.
 9. Si la valeur de la nouvelle commande est inférieure à la valeur du bon d'achat, la partie non utilisée du bon d'achat est perdue, sauf indication contraire de MYCS.
 10. Si la valeur de la nouvelle commande est supérieure à la valeur du bon d'achat, le client paie la différence au moyen des méthodes de paiement disponibles sur le site MYCS.
 11. Le bon d'achat ne peut pas être revendu ni utilisé à des fins commerciales.
9. Comment recevoir le bon d'achat ?
1. Si l'équipe nationale du pays de livraison du client remporte le tournoi, le client doit contacter MYCS afin de recevoir le bon d'achat.
 2. La demande doit être envoyée dans un délai de 30 jours à compter du jour de la finale du tournoi, soit - selon le calendrier actuel - au plus tard le 18.08.2026 à 23:59:59.
 3. La demande doit être envoyée par e-mail à l'adresse suivante :
mycsfreefurniturecup@mycs.com
 4. Dans sa demande, le client doit indiquer :
 1. le numéro de commande,
 2. ses prénom et nom,
 3. l'adresse e-mail utilisée lors de la commande,
 4. l'adresse e-mail à laquelle le bon d'achat doit être envoyé, si elle est différente de l'adresse utilisée lors de la commande.
 5. MYCS peut demander au client des informations supplémentaires si elles sont nécessaires pour vérifier la commande ou confirmer l'identité du client.
 6. Si la demande est envoyée après l'expiration du délai, MYCS peut refuser d'émettre le bon d'achat.
10. Vérification et envoi du bon d'achat
1. Après réception de la demande, MYCS vérifiera si la commande remplit les conditions de l'opération.
 2. La vérification portera notamment sur :
 1. la date de la commande,
 2. le pays de livraison,
 3. le statut du paiement,
 4. le statut d'annulation,
 5. le statut de retour,
 6. la valeur des produits éligibles,
 7. la conformité des données indiquées dans la demande avec les données de la commande.
 3. MYCS effectuera la vérification dans un délai de 14 jours à compter de la réception d'une demande complète.
 4. Après vérification positive, MYCS enverra le bon d'achat à l'adresse e-mail indiquée par le client dans la demande.
 5. Si la demande est incomplète, le délai de vérification commence à courir à compter du jour de réception par MYCS des informations manquantes.
 6. Si la commande ne remplit pas les conditions de l'opération, MYCS informera le client du refus d'attribution du bon d'achat.
11. Retours, annulations et droit de rétractation

1. La participation à l'opération ne limite pas les droits légaux du consommateur, y compris le droit de rétractation, les droits au titre des garanties légales, des garanties commerciales ou tout autre droit applicable conformément à la réglementation en vigueur.
2. Si le client retourne l'intégralité de la commande, le bon d'achat n'est pas dû.
3. Si le client retourne une partie des produits de la commande, le bon d'achat - s'il est dû - sera calculé uniquement sur la base de la valeur des produits non retournés.
4. Si la commande est annulée avant son exécution ou si elle n'est pas effectivement payée, le bon d'achat n'est pas dû.
5. Si le bon d'achat a déjà été émis et qu'il s'avère ensuite que la commande ne remplissait pas les conditions de l'opération, MYCS peut annuler le bon d'achat ou refuser son utilisation.
6. Si le bon d'achat a déjà été utilisé et qu'il s'avère ensuite que la commande ne remplissait pas les conditions de l'opération, qu'elle a été annulée ou retournée en tout ou en partie, MYCS peut demander la restitution de l'avantage indûment obtenu dans la mesure autorisée par la loi applicable.

12. Réclamations

1. Les réclamations relatives à l'opération peuvent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : mycsfreefurniturecup@mycs.com.
2. La réclamation doit contenir :
 1. les prénom et nom du client,
 2. le numéro de commande,
 3. l'adresse e-mail utilisée lors de la commande,
 4. la description du problème,
 5. la solution attendue.
3. Les réclamations seront traitées dans un délai de 30 jours à compter de leur réception.
4. La réponse à la réclamation sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée par le client.
5. Si le traitement de la réclamation nécessite des informations complémentaires, MYCS contactera le client à l'adresse e-mail indiquée dans la réclamation.
6. La procédure de réclamation ne limite pas les droits légaux du client.

13. Données personnelles

1. Le responsable du traitement des données personnelles des participants à l'opération est Mycs Sp. z o.o., Zbożowa 3A, 62-025 Kostrzyn, Pologne.
2. Les données personnelles seront traitées aux fins suivantes :
 1. exécution de la commande,
 2. organisation de l'opération,
 3. vérification du droit au bon d'achat,
 4. envoi du bon d'achat,
 5. traitement des réclamations,
 6. respect des obligations légales de MYCS,
 7. constatation, exercice ou défense de droits.
3. Les données seront traitées conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données personnelles, y compris le RGPD.
4. La fourniture des données est volontaire, mais nécessaire pour participer à l'opération, vérifier la demande et envoyer le bon d'achat.
5. Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données ainsi que d'opposition au traitement, conformément aux réglementations applicables.
6. Des informations détaillées sur le traitement des données personnelles figurent dans la politique de confidentialité de MYCS disponible sur le site MYCS.

14. Absence de lien avec l'organisateur du tournoi
 1. L'opération est une promotion indépendante de MYCS.
 2. L'opération n'est pas sponsorisée, soutenue, administrée ni organisée par l'organisateur du tournoi, les fédérations de football ou les équipes nationales.
 3. MYCS n'est pas un sponsor officiel, partenaire ou licencié du tournoi.
 4. MYCS n'utilise dans le cadre de l'opération aucun signe officiel, logo, emblème, mascotte, trophée ou autre désignation officielle du tournoi.
15. Modifications du règlement
 1. MYCS peut modifier le présent règlement uniquement pour des raisons importantes, telles que :
 1. la nécessité d'adapter le règlement à la législation applicable,
 2. une décision d'une autorité publique,
 3. une erreur technique ou rédactionnelle manifeste,
 4. la nécessité de préciser les règles de l'opération sans détériorer la situation des participants,
 5. la nécessité de prévenir les abus.
 2. Les modifications du règlement ne peuvent pas porter atteinte aux droits acquis des participants qui ont rempli les conditions de l'opération avant l'entrée en vigueur des modifications.
 3. Les informations relatives aux modifications du règlement seront publiées sur la page de l'opération.
16. Dispositions finales
 1. Le présent règlement est disponible sur la page de l'opération pendant toute la durée de l'opération ainsi que pendant une période permettant aux clients de consulter les règles après la fin de l'opération.
 2. La participation à l'opération ne nécessite pas d'inscription distincte, en dehors du passage d'une commande éligible et - en cas de victoire du pays de livraison - de l'envoi de la demande conformément au présent règlement.
 3. En cas de divergence entre la communication marketing abrégée et le présent règlement, le présent règlement prévaut.
 4. Le présent règlement est soumis au droit polonais, sous réserve des dispositions impératives de protection des consommateurs du pays de résidence habituelle du consommateur.
 5. Le choix du droit polonais ne prive pas le consommateur de la protection qui lui est accordée par les dispositions auxquelles il ne peut être dérogé en vertu du droit du pays de sa résidence habituelle.
 6. Le présent règlement entre en vigueur le 05.06.2026.